

Conditions générales

Organisateur du concours : Autorité de Développement Touristique de Ras Al Khaimah

1) Le « Promoteur » est l'Autorité de Développement Touristique de Ras Al Khaimah, une entité gouvernementale créée en vertu du décret N° 5 pour l'année 2011, dont le siège social est la rue N° 11, île d'Al Marjan, PO Box 29798, Ras Al Khaimah, Émirats Arabes Unis (numéro de TVA 100394952400003).

Conditions de participation :

- 2) Il n'y a aucun frais d'inscription ni d'achat nécessaire pour participer à ce concours.
- 3) En participant à ce concours, le participant indique son accord ou son acceptation d'être lié par ces conditions générales.
- 4) Les participations générées automatiquement et les participants effectuant des manipulations techniques seront exclus du concours. Des poursuites judiciaires seront engagées contre ceux-ci.
- 5) L'organisateur du concours et/ou les sociétés impliquées dans sa mise en œuvre se réservent le droit de vérifier à tout moment l'exactitude ou la véracité des données des participants lors de l'attribution des prix.

Déroulement du concours :

- 6) les conditions d'entrée au concours et les détails sur la façon de participer se trouvent sur <https://visitrasalkhaimah.com/see-double-fr>
- 7) La date limite d'inscription sera le 15/07/2024 (« Date de clôture »). Après cette date, aucune autre participation au concours ne sera autorisée.
- 8) RAKTDA n'est pas responsable des inscriptions reçues, après la date de clôture, pour quelque raison que ce soit.
- 9) L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours et les conditions générales, à tout moment, sans préavis en cas de catastrophe, guerre, troubles civils ou militaires, cas de force majeure, déclenchement d'une pandémie ou d'une épidémie ou toute violation réelle ou anticipée des lois ou réglementations applicables. L'Organisateur se réserve également le droit d'annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté surviennent. Toute modification apportée au concours sera notifiée aux participants dans les plus brefs délais par l'Organisateur.

Prix :

10) L'Organisateur n'est pas responsable des détails inexacts ou erronés des prix fournis aux participants par des tiers liés à ce concours.

11) Les prix offerts sont les suivants : séjour de trois nuits, vacances familiales tous frais payés dans un hôtel quatre ou cinq étoiles à Ras Al Khaimah (RAK) pour une famille de quatre personnes.

12) Le prix est tel qu'indiqué ci-dessus au point 11 et aucun argent ni aucune autre alternative ne sera offerte. Les prix ne sont pas transférables. Les prix sont soumis à disponibilité et l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout prix par un autre prix de valeur équivalente sans donner de préavis. Après le 31 décembre 2024, le prix ne sera plus valide ni échangeable.

13) Le vainqueur sera tiré au sort, au moyen d'un logiciel, parmi toutes les participations reçues et vérifiées par l'Organisateur et/ou ses agents.

14) Le vainqueur sera informé par e-mail dans les 28 jours suivant la date de clôture. Si le vainqueur ne peut pas être contacté ou ne réclame pas le prix dans les 14 jours suivant la notification, l'Organisateur se réserve le droit de retirer le prix et de sélectionner un autre gagnant.

15) L'Organisateur informera le vainqueur quand et où le prix pourra être récupéré et/ou livré.

16) Le producteur du jeu, l'organisateur du concours et les sociétés partenaires ne sont pas responsables des informations incorrectes ou inexacts fournies par les participants ou des erreurs techniques liées à la sélection ou à l'annonce du vainqueur.

17) Les vainqueurs assument la responsabilité d'acceptation du prix et supportent toutes les conséquences d'une telle acceptation. Tous les frais, taxes ou toute autre information liés à l'obtention d'un prix seront à la charge des vainqueurs.

18) Si le prix ne peut pas être livré aux vainqueurs dans les 3 mois suivant la notification par courrier et que toutes les tentatives pour contacter et livrer le prix ont été faites, le prix sera perdu sans compensation.

19) Les prix sont décernés par l'Autorité de Développement Touristique de Ras Al Khaimah. Le prix est décerné après la date limite de participation. L'organisateur du concours peut à tout moment remplacer les prix par d'autres prix équivalents. Les prix ne sont pas payés en espèces et ne peuvent être échangés. Les participants ont la possibilité d'abandonner volontairement ou de renoncer à leur droit de réclamer le

prix. Si un participant ne fournit pas son adresse à la demande de la Société, empêchant l'expédition du prix, celui-ci sera considéré comme perdu.

L'utilisation des données:

20) Toutes les données personnelles relatives au vainqueur ou à tout autre participant seront utilisées uniquement conformément à la législation en vigueur sur la protection des données ([lien vers le document de confidentialité des données](#)) et ne seront pas divulguées à des tiers sans le consentement préalable du participant.

Responsabilité:

21) L'organisateur du concours se réserve le droit de raccourcir, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours ou des parties de celui-ci sans préavis. L'organisateur du concours ne pourra en être tenu responsable et aucune indemnité ne pourra lui être réclamée.

22) L'organisateur du concours ne peut être tenu responsable si les participants ne peuvent pas accéder au jeu et/ou ne peuvent pas participer au concours en raison des problèmes techniques ou autres - notamment en raison d'une surcharge du réseau.

23) L'organisateur du concours et les sociétés impliquées dans la mise en œuvre du concours attirent l'attention des participants sur les particularités et les limites d'Internet et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences que pourraient subir les participants du fait de la connexion à Internet via des sites Internet partenaires.

Dispositions finales:

24) L'organisateur du concours se réserve expressément le droit de suivre à tout moment les présentes conditions générales de participation. Aucune correspondance ne sera échangée concernant le concours. Les lois et réglementations des Émirats Arabes Unis et les lois applicables s'appliquent exclusivement.

25) En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, un règlement amiable sera applicable. Dans les cas où un règlement à l'amiable ne peut être obtenu, les lois des Émirats Arabes Unis s'appliqueront et les tribunaux de Ras Al Khaimah auront la compétence exclusive pour régler tout litige, réclamation, différend ou controverse découlant de, lié à ou ayant un lien avec les présentes conditions générales.